

Les finances publiques dans l'UEM 2007 et 2008

2008/2244(INI) - 11/12/2008

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Mme Donata **GOTTARDI** (PSE, IT) sur les finances publiques dans l'UEM 2007- 2008, en réponse à la Communication de la Commission intitulée « Les finances publiques dans l'UEM - 2007 - Assurer l'efficacité du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance ». Le rapport aborde les principaux aspects suivants :

Modifications des tendances entre 2007 et 2008 - la crise économique et financière et les perspectives futures : la commission des affaires économiques se déclare préoccupée par la précarité de la situation économique et financière actuelle, aux niveaux international et européen, qui apporte une instabilité sans précédent. Devant les défaillances du marché, les vides juridiques et les lacunes au niveau de la supervision, **l'intervention du secteur public redevient centrale et primordiale** et se traduit parfois par une nationalisation pure et simple, souligne le rapport.

Les députés invitent la Commission et les États membres **procéder à une évaluation des retombées, sur les finances publiques, du soutien et de la participation de l'État dans la grande industrie et le secteur de la finance et du crédit**. Ils soulignent la nécessité de faire en sorte que toute intervention et utilisation de ressources publiques pour le sauvetage d'organismes financiers soit accompagné d'une **supervision appropriée**, d'améliorations effectives dans la gouvernance et les règles régissant l'exercice des activités des entreprises ou des institutions, de limites précises pour les rémunérations des dirigeants et d'une responsabilité claire devant les autorités publiques. Ils rappellent également l'importance d'une approche coordonnée au niveau européen pour lutter contre l'évasion et les paradis fiscaux.

Etant donné que les interventions publiques massives décidées pour le sauvetage et le soutien de l'industrie bancaire et financière dans plusieurs États membres auront des conséquences évidentes sur les finances publiques et le revenu des citoyens, les députés estiment que **la charge fiscale doit être répartie de manière équitable entre tous les contribuables**. Cela implique, d'une part, de soumettre à une imposition adéquate tous les acteurs financiers et, d'autre part, de prévoir une diminution progressive et nette de la pression fiscale sur les salaires moyens et bas de manière à réduire la pauvreté et à favoriser la consommation et la croissance de la demande, de façon à répondre à la crise économique actuelle qui mène à la récession.

Les députés soulignent que **les politiques macroéconomiques européennes doivent apporter une réponse rapide et coordonnée** pour faire face aux risques de récession et d'instabilité financière. La Commission et les États membres (en particulier ceux de la zone euro) sont encouragés à exploiter de manière judicieuse la flexibilité offerte par le pacte de stabilité et à recourir à des mécanismes anticycliques visant à apporter des changements structurels, à répartir efficacement les ressources publiques, à réorienter les dépenses publiques et les investissements pour la croissance, en accordant une attention particulière au rôle des petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, les députés soulignent la nécessité d'une **approche commune au niveau des politiques des salaires**, qui prévoit des augmentations salariales correspondant à l'inflation réelle et à la productivité.

Les députés réaffirment que le pacte de stabilité révisé permet, déjà, de faire face à des situations particulièrement graves et que la consolidation budgétaire et les objectifs fixés dans les programmes de stabilité et de convergence restent primordiaux pour les perspectives de stabilisation et de croissance. Ils jugent également utile d'instituer un **mécanisme obligatoire de consultation et de coordination** entre la

Commission et les États membres – notamment ceux de l'Eurogroupe – avant d'adopter des mesures économiques importantes, en particulier en ce qui concerne les dispositions adoptées en réponse à la volatilité des prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires.

Viabilité des finances publiques et efficacité du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance : les députés se déclarent profondément préoccupés par les conséquences directes de l'actuelle crise financière mondiale sur la viabilité et la qualité des finances publiques des États membres. Ils soulignent que **les déficits et la dette publique ont un impact négatif sur la croissance**.

Les parlementaires constatent que le pacte de stabilité et de croissance révisé fonctionne bien. Ils estiment que son volet correctif a été appliqué de manière satisfaisante dans les dernières années et soulignent **l'importance du volet préventif** comme instrument essentiel pour assurer la viabilité et la convergence des politiques budgétaires des États membres, en particulier ceux de la zone euro. Ils insistent en outre sur **l'importance de l'objectif à moyen terme** comme but spécifique en matière budgétaire, arrimé à des politiques économiques, fiscales et des revenus, objectif qui doit être atteint au moyen du dialogue macroéconomique, être adapté à la réalité propre à chaque État membre et décliné sur une base pluriannuelle. Les États membres sont encouragés à renforcer la crédibilité et la légitimité de l'objectif à moyen terme aussi bien au niveau national qu'au niveau local en définissant des pactes de stabilité et de croissance et des objectifs à moyen terme à l'échelle régionale.

Le rapport souligne l'importance de mettre au point **des plans macroéconomiques destinés à remédier aux perturbations externes** (telles que la crise financière liée aux crédits hypothécaires), plans qui devront tenir compte de la situation non seulement dans la zone euro, mais aussi dans les économies de l'Union européenne en phase de rattrapage.

Les finances publiques au centre d'une perspective économique plus large et plus complète : le rapport souligne que les objectifs en matière de finances publiques, définis en fonction des lignes directrices intégrées du nouveau cycle de Lisbonne, doivent relier de manière cohérente et harmonieuse les plans de stabilité et de convergence aux plans de réforme nationaux. Les députés sont convaincus que la valeur ajoutée de finances publiques européennes saines et tournées vers la croissance doit se manifester - en particulier dans la zone euro - par **une politique européenne d'investissements publics dans les infrastructures**, définie et coordonnée sur la base d'objectifs communs et partagés, qui pourrait être financée non seulement par les budgets nationaux et (en partie) par le budget de l'Union, mais aussi par de nouveaux instruments de financement européens (comme les euro-obligations ou le Fonds européen d'investissement), destinés à soutenir la croissance, la productivité et la compétitivité de l'Union européenne et de la zone euro dans le monde.

Les députés jugent utile : i) d'instituer un **mécanisme contraignant de consultation des parlements nationaux**, parallèlement au Parlement européen, pour la définition concertée des programmes de stabilité et de convergence et des programmes nationaux de réforme, en veillant à les associer et à les présenter conjointement, si possible à l'automne de chaque année; ii) d'adopter une **nouvelle approche des finances publiques** – systématique et coordonnée entre les États membres, en particulier ceux de la zone euro – qui aura pour objectif de soutenir la croissance économique à long terme.

Qualité des finances publiques: recettes et dépenses : les députés estiment fondamental que les États membres s'orientent vers **des politiques de QFP harmonisées** et définies en fonction d'une grille d'évaluation comprenant des indicateurs et des objectifs, à l'élaboration et à la définition desquels le Parlement européen et les parlements nationaux seront associés. Ils encouragent les États membres à adopter des politiques de QFP, associées à un système d'évaluation des politiques budgétaires - *le Performance-based budgeting (PBB)* (sur le modèle de l'OCDE) - destiné à améliorer la qualité des dépenses publiques en renforçant le lien entre allocation des ressources et résultats.

Le rapport préconise **un système d'évaluation des politiques budgétaires** portant sur certains aspects particuliers, tels que: la composition, l'efficacité et l'efficacit  des d penses publiques, la structure et l'efficacit  du syst me des recettes, l'efficacit  et la qualit  de l'administration publique, une bonne gouvernance budg taire, une m thode de coordination des politiques de qualit  des finances publiques entre les  tats membres. Il appelle de ses v ux une meilleure comparabilit  des budgets nationaux pour r pondre   ces objectifs.

Tout en reconnaissant la difficult  de concevoir de mani re univoque une r forme de la fiscalit  qui permettrait une augmentation de la croissance, les d put s soulignent toutefois que quelques **mesures communes de r forme fiscale** pourraient am liorer consid rablement l'efficacit  du syst me fiscal et les recettes fiscales, accro tre le nombre d'emploi, r duire les distorsions et renforcer la croissance au niveau europ en, notamment, entre autres: i) l'adoption de bases d'imposition plus larges (et de taux moins  lev s) permettant de r duire les distorsions et d'augmenter les recettes ; ii) la r duction de la pression fiscale sur le travail gr ce   une meilleure r partition de l'imp t entre divers groupes de contribuables; iii) un r  quilibrage des syst mes d'incitation et de r duction d'imp ts.

Le rapport insiste sur le caract re d terminant de la **composition des d penses publiques** pour une croissance durable, et souligne la n cessit  de r orienter les d penses publiques par le biais d'une nouvelle r partition des postes budg taires donnant la priorit  aux secteurs favorables   la croissance, d'une utilisation plus efficace des ressources publiques et de la cr ation d'un r seau int gr  associant intelligemment secteurs public et priv . Il met  galement en avant la n cessit  de **r former et de moderniser les administrations publiques** pour les amener   adopter une culture de l'efficacit ,

Sur la base de ces orientations, la Commission et les  tats membres sont invit s   d velopper un **m canisme de coordination pour le contr le et l' valuation** de la qualit  des politiques budg taires des  tats membres fond  sur des rapports r guliers concernant la qualit , sur l' valuation de la qualit  des finances publiques par le biais d'un syst me de PBB et sur le r examen p riodique de la qualit  des finances publiques.